

## Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil d'établissement tenue le 30 octobre 2018

<b>1-2</b>	<b>Présence et vérification du quorum</b>
	<p>M. Blanchard ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Il invite les membres présents à signer la feuille de présence qui sera annexée au procès-verbal de la présente réunion.</p> <p>Sont absents : M. Chénier</p> <p>Secrétaire : Mme Gaudette</p>
<b>3</b>	<b>Questions du public :</b>
	Présentation d'un projet par trois élèves de 6 <sup>e</sup> année.
<b>4</b>	<b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>
<b>CÉ20181030-01</b>	<p><b>CONSIDÉRANT</b> que M. Dubois, directeur, a élaboré un projet d'ordre du jour ;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres ;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, sur proposition de Mme Lefebvre, il est résolu à l'unanimité :</p> <p><b>D'ADOPTER</b> l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 30 octobre du Conseil d'établissement de l'école Saint-Louis tel que déposé.</p>
<b>5</b>	<b>Adoption du procès-verbal de la séance précédente</b>
<b>CÉ20181030-02</b>	<p><b>CONSIDÉRANT</b> que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du CÉ ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2018, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion ;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, sur proposition de Mme Dagenais, il est résolu à l'unanimité</p> <p><b>DE DISPENSER</b> le président de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2018 et <b>DE L'APPROUVER</b> tel qu'amendé.</p>
<b>6</b>	<b>Suivis au procès-verbal :</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cour d'école</b></li> </ul> <p>Les buts de soccer sont arrivés. Ils seront bientôt installés dans la cour extérieure.</p> <p>D'autres achats seront à venir. Des demandes de soumissions sont également en cours.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Don volontaire</b></li> </ul> <p>Les membres du Conseil d'établissement ont discuté de la possibilité de demander des dons volontaires aux parents en ce qui a trait aux activités intégrées durant l'année scolaire. Pour le moment, nous sommes en campagne de financement pour les Recettes en pot, il est convenu que nous ferons l'appel avant la période des Fêtes.</p>
<b>7</b>	<b>Projet éducatif</b>
	<p>À la suite du plan stratégique lancé par le Ministère ainsi que le plan d'engagement vers la réussite rédigé par la CSMB, toutes les écoles du Québec doivent se doter d'un projet éducatif qui répond aux besoins de leur école. À cet effet, un sondage sur le projet éducatif a été envoyé par courriel à tous les parents de l'école. Un comité avec plusieurs membres du personnel s'est formé. D'autres étapes sont à venir et les parents du Conseil d'établissement seront informés de chaque étape du processus. Nous avons également proposé aux parents du conseil qu'un des membres parents participe aux diverses rencontres. Mme Dagenais a proposé sa candidature.</p>
<b>8</b>	<b>Code de vie</b>
	<p>Nous sommes également en refonte de notre code de vie. Un comité a été formé et se rencontrera à plusieurs reprises au courant de l'année scolaire. M. Dubois présente les étapes du processus pour la conception du nouveau code de vie et les prochaines rencontres à venir. De plus, les parents recevront prochainement un sondage afin de cibler de trois à cinq valeurs de l'école. Cette consultation constitue la première étape.</p>
<b>9</b>	<b>Utilisation des fonds à destination spéciale</b>
<b>10</b>	<b>Campagne de financement</b>
	<p><i>Rapport des campagnes de financement</i></p> <p>Les pots de miel de notre ruche sont arrivés. Nous avons récolté l'équivalent de 168 pots. Le prix a été fixé à 8 \$. Ces pots seront vendus lors de la rencontre de parents, le 15 novembre prochain.</p>
<b>CÉ20181030-03</b>	<p><i>Projet de couture</i></p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que conformément à l'article 96.15 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école ;</p>

	<p><b>CONSIDÉRANT</b> que les contributions reçues sont versées dans un fonds à destination spéciale créé à cette fin pour l'école par la commission scolaire ; les sommes constituant le fonds et les intérêts qu'elles produisent doivent être affectés à l'école ;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que la commission scolaire tient pour ce fonds des livres et comptes séparés relatifs aux opérations qui s'y rapportent ;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que l'administration du fonds est soumise à la surveillance du conseil d'établissement ; la commission scolaire doit, à la demande du conseil d'établissement, lui permettre l'examen des dossiers du fonds et lui fournir tout compte, tout rapport et toute information s'y rapportant ;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> le projet Couture a comme objectif d'amasser des fonds ; 50 % de ces fonds iront à garnir la bibliothèque de la classe 601 et 50 % des fonds permettront de remettre des dons à la <i>fondation CHU l'Hôpital Sainte-Justine</i> ;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, sur proposition de Mme Bernard, il est résolu à l'unanimité</p> <p><b>D'ADOPTER</b> la réalisation du projet soumis pour amasser des fonds tels que mentionnés ci-haut dans le fonds 79905 ;</p> <p><b>DE MANDATER</b> monsieur le directeur pour faire rapport au conseil des résultats des achats permis.</p>
<b>11</b>	<b>Normes et modalités d'évaluation</b>
<p><b>CÉ20181030-04</b></p>	<p><b>CONSIDÉRANT</b> que conformément à l'article 96.15 de la Loi sur l'instruction publique, 5° avant d'approuver les propositions prévues au paragraphe 3° du premier alinéa et celles relatives aux modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents d'un élève sur son cheminement scolaire visées au paragraphe 4° du premier alinéa, le directeur de l'école doit les soumettre à la consultation du conseil d'établissement.</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> qu'en vertu de l'article 96.13.4° de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit être informé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages, approuvées par monsieur le directeur de l'école (Cf. l'art. 96.15.4° de la LIP) ;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que conformément à l'article 96.15.4° de la Loi sur l'instruction publique, sur proposition des enseignants..., le directeur de l'école :... approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire,...</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> qu'il s'agit d'une proposition de l'équipe des enseignants de l'école Saint-Louis ;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, sur proposition de Mme Pavan, il est résolu à l'unanimité</p>

	<p><b>DE PRENDRE NOTE DE L'AVIS</b> qui est donné par monsieur le directeur, de son approbation des normes et modalités d'évaluation qui seront en application dans notre école pour l'année scolaire 2018-2019, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.</p>
<b>12</b>	<b>Programme d'aide individualisée</b>
<b>CÉ20181030-05</b>	<p><b>CONSIDÉRANT</b> qu'en vertu de l'article 88 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement approuve la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des programmes des services complémentaires et particuliers visés par le régime pédagogique et déterminés par la commission scolaire ou prévus dans une entente conclue par cette dernière ;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que monsieur le directeur nous propose des modalités de mise en œuvre du programme de services particuliers <i>d'aide à la lecture</i> et <i>d'aide à l'étude</i> ;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que le personnel a été consulté pour l'élaboration de ce programme particulier ;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que le conseil d'établissement voit dans ce service, une réponse adéquate aux besoins de certains des élèves de l'école ;</p>
	<b>EN CONSÉQUENCE</b> , sur proposition de Mme Figarols, il est résolu à l'unanimité
	<b>D'APPROUVER</b> la mise en place du programme proposé par le directeur pour l'année scolaire 2018-2019, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante ;
<b>13</b>	<b>Activités intégrées</b>
<b>CÉ20181030-06</b>	<p><b>CONSIDÉRANT</b> que l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement de l'école Saint-Louis, le mandat d'approuver la programmation des activités éducatives proposée par monsieur le directeur qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école ;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que la proposition de monsieur le directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) ;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> par. de la Loi sur l'instruction publique (LIP), et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école ;</p>
	<b>EN CONSÉQUENCE</b> , sur proposition de Mme Senécal, il est résolu à l'unanimité

	<p><b>D'APPROUVER</b> la programmation des activités proposée par monsieur le directeur, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante ;</p> <p><b>D'ADOPTER</b> que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus dans le respect de la réglementation ministérielle. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2018-2019 ;</p> <p><b>D'INSÉRER</b> au budget de l'école les dépenses et les revenus générés par cette programmation.</p>
<b>14</b>	<b>Rapport de la direction</b>
	<p>M. Dubois explique aux parents qu'une lettre pour chaque niveau a été envoyée aux parents par courriel pour les informer des contenus qui seront enseignés dans le cadre de l'Éducation à la sexualité. D'ici janvier, les enseignants s'approprièrent les contenus à enseigner.</p> <p>M. Dubois invite les parents, nouveaux membres du conseil d'établissement à une formation qui aura lieu au siège social de notre Commission scolaire le 7 novembre prochain.</p> <p>M. Dubois mentionne également l'arrivée de différentes mesures ministérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure 50761 : acquisition d'équipement informatique;</li> <li>• Mesure 15082 : ressources numériques;</li> <li>• Mesure 15084 : formation continue du personnel enseignant;</li> <li>• Mesure 15086 : soutenir le leadership pédagogique;</li> <li>• Mesure 50767 : mesure spéciale pour l'acquisition d'ensembles numériques.</li> </ul>
<b>15</b>	<b>Rapport de l'OPP</b>
	<p>La vaccination pour les élèves de 4<sup>e</sup> année aura lieu le 7 novembre prochain au local multidisciplinaire. Quelques élèves d'accueil se feront également vacciner.</p> <p>La campagne de « <i>Recettes en pots</i> » va bon train.</p> <p>Les bénévoles de notre école compteront l'argent amassé dans les tirelires de <i>Leucan</i>. Vous serez bientôt informés du montant amassé pour les enfants atteints du cancer.</p>
<b>16</b>	<b>Rapport du représentant du Comité régional des parents de l'Ouest</b>
	<p>Le Comité régional des parents a une nouvelle présidente, madame Isabelle Morin. Elle remplacera madame Mélisandre Shanks.</p> <p>Il mentionne qu'il y a une réflexion possible d'une fusion des divers comités de parents à la CSMB pour n'en former qu'un seul. Certains parents sont réticents. Une décision sera prise ultérieurement.</p>
<b>17</b>	<b>Rapport de la technicienne du service de garde</b>
	<p>Mme Cann annonce qu'il y a 320 élèves qui participeront au prochain diner-pizza. Pour ce mois-ci, nous avons fait 700 \$ de profit.</p>

	<p>Le 1<sup>er</sup> novembre sera une journée pédagogique. Les élèves du service de garde inscrits à la journée pédagogique iront au Musée des Sciences et des technologies à Ottawa.</p> <p>Le 16 novembre prochain, les élèves du service de garde inscrits à la journée pédagogique iront au Cinéma Guzzo voir un film sur écran géant.</p>
<b>18</b>	<b>Correspondance</b>
	Nous n'avons reçu aucune correspondance.
<b>19</b>	<b>Questions diverses</b>
	<p>Une question a été posée par Mme Senécal concernant le processus d'information aux parents en ce qui a trait à certaines situations d'intimidation vécues par des élèves. M. Dubois mentionne qu'elle peut trouver l'information dans notre plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation qui se trouve sur notre site Internet. Des messages de rappels peuvent également se trouver sur certains communiqués mensuels.</p>
<b>20</b>	<b>Prochaine séance</b>
	La prochaine séance aura lieu le 27 novembre 2018.
<b>21</b>	<b>Levée de l'assemblée</b>
<b>CÉ20181030-07</b>	<b>CONSIDÉRANT</b> que l'ordre du jour est épuisé à 21 h 25 ;
	<b>EN CONSÉQUENCE</b> , sur proposition de Mme Cann, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée de la séance ordinaire.



Michel Blanchard, président du CÉ



Marc Dubois, directeur

## BILAN

Toutes les compétences disciplinaires font l'objet d'évaluation

À l'éducation préscolaire, le libellé des compétences non disciplinaires n'apparaît pas dans le bulletin, ni dans le bilan des apprentissages.

### PRÉSCOLAIRE

- A Développe très bien la compétence
- B Développe bien la compétence
- C Développe la compétence
- D Développe la compétence avec une aide constante
- E Éprouve des difficultés dans le développement

### PRIMAIRE

100 %	
95 %	Développe très bien la compétence
90 %	
85 %	
80 %	Développe bien la compétence
75 %	
70 %	Développe partiellement la compétence
65 %	
60 %	Développe minimalement la compétence (seuil de réussite)
55 %	Éprouve des difficultés dans le développement de la compétence
50 %	
45 %	Éprouve de grandes difficultés dans le développement de la compétence
40 %	
35 %	Éprouve de très grandes difficultés dans le développement de la compétence
30 %	

## BULLETIN

### Équipe-niveau

Dès septembre, l'équipe-niveau précise ou élabore :

- La planification annuelle en intégrant les SAÉ
- Ses intentions pédagogiques
- Les critères d'évaluation des compétences ciblées par niveau
- Les outils d'évaluation utilisés par niveau (ex. : grilles communes d'évaluation)

Bien que l'évaluation soit une responsabilité partagée, le jugement final est la responsabilité de l'enseignant et est basé sur le jugement professionnel de ce dernier.

Une fois par étape, minimalement, l'équipe-niveau assure le suivi de la planification.

L'équipe-niveau s'entend sur :

- L'interprétation des critères d'évaluation
- Les attentes de fin de cycle (précisions sur les indices observables, manifestations, barèmes, seuils de réussite)

### Précisions

Le jugement de fin de cycle se fait à l'aide des mêmes références pour tous les élèves en conformité avec les règles de passage d'un cycle à l'autre

À la fin du cycle, l'enseignant utilise les mêmes référentiels pour les élèves au régulier avec un bulletin standard

À chaque étape, des activités pédagogiques différenciées sont posées pour soutenir et enrichir la progression de l'élève dans ses apprentissages (ex. : décroisement, ateliers, groupes de besoin, groupes d'enrichissement, ...)

---

*« L'élève doit toujours savoir sur  
quoi il est évalué. »*

---



## AIDE-MÉMOIRE

**2018-2019**

Extrait des normes et modalités  
d'évaluation

## 2018-2019

Pour accéder au cycle supérieur, l'élève doit obligatoirement réussir les compétences en mathématique, lecture et écriture. Dans tous les cas où le prolongement de cycle (et de niveau) est considéré, la situation est analysée par l'équipe-école et la direction. La décision finale est prise par la direction dans le meilleur intérêt de l'élève en tenant compte de son âge, de sa maturité, de son développement, de ses difficultés, etc.

Documents importants:

- Le programme de formation
- La progression des apprentissages
- Les critères d'évaluation
- Les attentes de fin de cycle
- Les savoirs essentiels
- Le projet éducatif
- Le plan de réussite
- Les grilles communes d'évaluation élaborées en équipe niveau
- Les cadres d'évaluation

## SUIVIS

Les moyens de communication autres que les bulletins, le bilan et la communication écrite du mois d'octobre, peuvent être variés.

L'enseignant doit garder et consigner des traces de ses différentes communications (Annexe 1/Feuille Suivis\*)

## COMMUNICATIONS

En septembre, décembre, janvier, mars, avril et mai une communication est acheminée aux parents des élèves à risque ou en difficulté ou ceux dont le comportement n'est pas conforme au code de vie. (Annexe2/Formulaire de communication\*)

## BULLETIN

Les enseignants se réfèrent à la planification annuelle (par niveau) pour la répartition de l'évaluation des compétences disciplinaires selon les étapes.

communications	Communication écrite	1 <sup>re</sup> étape Bulletin	2 <sup>e</sup> étape Bulletin	3 <sup>e</sup> étape Bulletin
Durée de l'étape		29 août au 2 novembre	5 novembre au 15 février	19 février au 21 juin
Date de remise du bulletin	11 octobre	14 novembre	27 février	1 <sup>re</sup> semaine de juillet

L'enseignant indique au moins une force et un défi et/ou inscrit un commentaire pour chaque élève à l'étape 2.

Les spécialistes indiquent au moins une force et un défi ou inscrivent un commentaire pour chaque élève en difficulté dans leur matière aux étapes 2 et 3.

La compétence non-disciplinaire ciblée par les membres de l'équipe-cycle fait l'objet d'une appréciation dans le bulletin au moins une fois par année.

Pour le 1<sup>er</sup> cycle, la compétence non-disciplinaire organiser son travail sera évaluée par les enseignant(e)s à l'étape 1.

Pour le 2<sup>e</sup> cycle, la compétence non-disciplinaire organiser son travail sera évaluée par les enseignants à la 3<sup>e</sup> étape pour les élèves de la 3<sup>e</sup> année et à la 1<sup>e</sup> étape pour les élèves de la 4<sup>e</sup> année.

Pour le 3<sup>e</sup> cycle, la compétence non-disciplinaire organiser son travail sera évaluée par les enseignant(e)s à la 1<sup>er</sup> étape.

Pour les classes d'accueil, la compétence non-disciplinaire savoir communiquer sera évaluée par les enseignant(e)s à la 3<sup>e</sup> étape.

Pour chaque bulletin, l'enseignant utilise les notes ciblées.

L'enseignant du préscolaire, aux bulletins 1 et 2, pose un jugement sur l'état de développement des compétences. Au bulletin 3, l'enseignant pose un jugement sur le niveau de développement atteint.

## BARÈME D'ÉVALUATION AU BULLETIN

### PRÉSCOLAIRE

- A Développe très bien la compétence
- B Développe bien la compétence
- C Développe la compétence
- D Développe la compétence avec une aide constante
- E Éprouve des difficultés dans le développement

### PRIMAIRE

100 %	
95 %	Développe très bien la compétence
90 %	
85 %	
80 %	Développe bien la compétence
75 %	
70 %	Développe partiellement la compétence
65 %	
60 %	Développe minimalement la compétence (seuil de réussite)
55 %	Éprouve des difficultés dans le développement de la compétence
50 %	
45 %	Éprouve de grandes difficultés dans le développement de la compétence
40 %	
35 %	Éprouve de très grandes difficultés dans le développement de la compétence
30 %	

## Programme particulier d'aide individualisée

Mesure 15021

**Montant reçu : 8 740\$ (2017-2018 : 8 040\$; 2016-2017 : 9 440 \$)**

*Aide à la lecture* (1<sup>re</sup> année et 2<sup>e</sup> année)  
2 heures par semaine par groupe  
2 à 7 élèves ciblés

*Aide à l'étude* (2<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année)  
+/- 2 heures par semaine pour 1 groupe

## Programme particulier de soutien linguistique

Priorisation du service aux élèves les plus jeunes et aux élèves intégrés

**Montant reçu : inconnu \$ (2017-2018 : 37 251 \$; 2016-2017 : 37 251\$)**

*Aucun candidat pour l'instant*

## Sommaire des activités intégrées en date du 25 octobre 2018

2018-2019

### Précolaire

Dates	Description	Coût
11 décembre 2018	Trois expos pour le temps des fêtes Stewart Hall	Transport en commun gratuit pour les enfants 36\$/transport
2 novembre 2018 18 janvier 2019 1 <sup>er</sup> mars 2019 26 avril 2019	Heure du conte en collaboration avec la bibliothèque de Pointe-Claire Ateliers en classe	Gratuit
2 mai 2019	Pièce de théâtre Mwana et le secret de la tortue Salle Pauline Julien	9\$/élève 54\$/transport
Juin 2019	Atelier donné par le SPVM Sécurité à vélo	Gratuit

### 1<sup>re</sup> année

Dates	Description	Coût
À partir de janvier Dates à déterminer	Ateliers d'arts dramatiques en classe avec Mme Stéphanie Vecchio	À déterminer selon le nombre de séances
Avril 2019	Papillons sciences	5,00 \$

### 2<sup>e</sup> année

Dates	Description	Coût
3 octobre au 28 novembre 2018	Ateliers d'art dramatique Commedia dell'arte	27,40\$/enfant

### 3<sup>e</sup> année (301-302)

Dates	Description	Coût
25 octobre 2018	Activité d'interprétation de la nature au Parc Terra-Cota	Gratuit

### Groupe 391/491

Dates	Description	Coût
25 octobre 2018	Activité d'interprétation de la nature au Parc Terra-Cota	Gratuit
20 novembre 2018	Planétarium mobile Gymnase de l'école	Gratuit

### 4<sup>e</sup> année

Dates	Description	Coût
20 novembre 2018	Planétarium mobile Gymnase de l'école	Gratuit

### 5<sup>e</sup> année (501-502)

Dates	Description	Coût
25 octobre	Maison St-Gabriel AM et Musée Stewart Hall et PM Visite du village Pointe-Claire	5\$/élève + Transport : 4,32\$/élève` <b>Total : 9,32\$</b>
Mai 2019	Journée à Québec	110,00 \$ (prix 2017-2018) Prix 2018-2019 à confirmer (frais chargés aux parents)

### 5<sup>e</sup> année (503)

Dates	Description	Coût
11 septembre 2018 (sortie)  18 et 25 septembre 2018 (ateliers en classe)	Stewart Hall Atelier d'art	Gratuit Autobus payé par la Ville de Pointe-Claire
25 octobre	Maison St-Gabriel AM et Musée Stewart Hall et PM Visite du village Pointe-Claire	5\$/élève + Transport : 4,32\$/élève` <b>Total : 9,32\$</b>
29 novembre, 13 et 19 décembre 2018	Ateliers de programmation (MakeCode avec Micro-bit)	Gratuit
Mai 2019	Journée à Québec	110,00 \$ (prix 2017-2018) Prix 2018-2019 à confirmer (frais chargés aux parents)

### 6<sup>e</sup> année

Dates	Description	Coût
À partir du 26 septembre Environ 15 séances	Ateliers d'art dramatique à l'école Commedia dell'arte Culture à l'école	Gratuit
<b>Activités pour les finissants</b>		
21 juin 2019 8 h à 14 h	Disco croisière et rallye	23,00 \$
Juin 2019	Activités des finissants et chandail	30\$ (2017-2018) Prix 2018-2019 à confirmer

### Groupe 910

Aucune activité n'a été déterminée pour l'instant.

### Groupe 920

Dates	Description	Coût
25 octobre 2018	Activité d'interprétation de la nature au Parc Terra-Cota	Gratuit Autobus payé par la Ville de Pointe-Claire
19, 26 octobre, 2,9 et 23 novembre 2018	Ateliers d'art dramatique à l'école Commedia dell'arte Culture à l'école	28,48\$/élève
20 novembre 2018	Planétarium mobile Gymnase de l'école	Gratuit
31 janvier 2019	Stewart Hall Visite et atelier d'art	Frais d'autobus : 6,55\$/élève

### Groupe 930

Aucune activité n'a été déterminée pour l'instant, excepté pour les finissants.

#### Groupe 930 (finissants)

Dates	Description	Coût
31 janvier 2019	Stewart Hall Visite et atelier d'art	Frais d'autobus : 6,55\$/élève
<b>Activités pour les finissants</b>		
21 juin 2019 8 h à 14 h	Disco croisière et rallye	
Juin 2018	Activités des finissants et chandail	30\$ (2017-2018) Prix 2018-2019 à confirmer